



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**FAIRE DE PARIS, UNE VILLE RESILIENTE :
UNE AIDE FINANCIERE
POUR PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES**

En partenariat avec la Ville de Paris

15 Septembre 2022

14H30 - 16H00

VISIO-CONFERENCE



FAIRE DE PARIS, UNE VILLE RESILIENTE : UNE AIDE FINANCIERE POUR PROPOSER DES SOLUTIONS INNOVANTES

 **Nathalie ROUX**, Responsable du pôle mutations économiques

Programme



Alice ROUSSET, Adjointe au chef de bureau de l'innovation de la Direction de l'attractivité économique et de l'emploi de la Ville de Paris
Johanna MARCELLY, Chargée de projet innovation, environnement et énergie

- La résilience territoriale, de quoi parle-t-on ?
- Les enjeux de l'appel à projets et les critères d'éligibilité
- Les types de projets attendus
- Les modalités de réponse et les critères de sélection des projets

Echange avec les entreprises



EPEC
ENSEMBLE PARIS
EMPLOI
COMPÉTENCES



Nathalie ROUX

Responsable du pôle mutations économiques



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**

mais sans exclusive

Qui ont **besoin d'un premier conseil** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert, des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle

Labellisé
par l'Etat

GRATUIT

Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Guillaume Maison

guillaume.maison@epec.paris

07 56 19 86 10



Alice ROUSSET

Adjointe au chef de bureau de l'innovation de la Direction de l'attractivité économique et de l'emploi de la Ville de Paris



Présentation de l'appel à projet

Innovation Résilience

La résilience territoriale, de quoi parle-t-on ?

La résilience territoriale est la capacité d'un territoire à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer de manière pérenne, quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face.

La Ville de Paris souhaite encourager **les acteurs de l'innovation à s'emparer des enjeux de résilience** pour permettre à la ville de réagir aux chocs climatiques ou sociaux.

L'objectif est notamment de renforcer l'autonomie du territoire et de ses habitants, notamment en matière de **construction**, d'**alimentation**, de **gestion des déchets** et d'**énergie**.

Les solutions soutenues devront également participer à renforcer la **solidarité** et à l'**inclusion sociale** sur le territoire parisien.



Types de projets attendus

Pour quoi ?

Soutenir des acteurs économiques qui portent un projet **d'innovation de produits, de procédés, de services, ou s'inscrivant dans le champs de l'innovation sociale**, favorisant la **résilience du territoire parisien**, et en particulier des solutions novatrices capables de garantir l'adaptation et la définition de **nouveaux usages** ainsi que de **nouveaux dispositifs de solidarité et modes de production** face aux défis à venir.

Aide adossée sur le Régime RDI :

Cible un **projet de recherche, développement et d'innovation (RDI)**, à **tous les stades de maturité du projet : de l'idée jusqu'à la mise sur le marché**

Les **projets à faible impact environnemental**, peu mobilisateurs de ressources naturelles, pérennes, locaux, avec une utilité avérée, accessibles pour les citoyens, répliquables et réparables (innovations low-tech) feront l'objet d'une attention particulière.

Les projets visant de la formation ou de la sensibilisation aux enjeux de résilience sont inéligibles.

Quelles filières ?

Les filières prioritaires sont : l'alimentation, la construction, la fabrication, la gestion des déchets et de l'énergie.





Johanna MARCELLY

Chargée de projet innovation, environnement et énergie

Structures éligibles

Pour qui ?

Pour les **TPE, PME et associations** ayant une activité économique ainsi que les structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Attestant d'un **siège social parisien** ou **établissement secondaire à Paris**.

Le projet doit être réalisé à **Paris** et présente des perspectives crédibles de **retombées économiques positives pour le territoire**.

Exclusion des entreprises dites en difficulté.

Capital social minimum de 1 000€ et 15 000€ de fonds propres et quasi-fonds propres.



Dépenses éligibles

- Frais de personnel affectés au projet (stagiaires inclus)
- Prestations externes (honoraires, sous-traitance, R&D, etc.)
- Amortissement des investissements en matériel engagés sur la durée du projet
- Dépenses de propriété industrielle, intellectuelle, d'homologation, d'étude de marché, d'acquisition de technologie
- Dépenses de design
- Frais d'accompagnement sur le projet.

Dans le cas de création / développement / mise à la disposition d'outils numériques, une annexe sera demandée sur la démarche mise en œuvre de l'accessibilité et de la conformité aux normes du RGAA (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité).



Modalités de soutien

Montants

- Le montant minimum demandé par un candidat est de 30 000 euros et de 80 000 euros maximum par projet.
- L'appel à projet intervient entre 20 % et 70 % (taux d'intervention Régime Innov up).
- L'enveloppe globale de l'appel à projet est dotée en 2022 de 500 000 euros.

Dépenses

- Les projets doivent être réalisés dans les 12 mois (à partir de la date de la signature de la convention).

Versement

- 1er à la signature de la convention (maximum 70 % du montant de l'aide).
- 2nd sur présentation d'un rapport de fin de programme et des justificatifs des dépenses acquittées.

Les critères de sélection des projets

1. Le caractère innovant du projet
2. La contribution du projet à la résilience du territoire parisien
3. Le volet environnemental du projet
4. Le volet social du projet
5. Le potentiel économique du projet et de la structure
6. La qualité du projet et de l'équipe.



Les modalités de réponse et calendrier

- Les dossiers seront remis sous forme dématérialisée uniquement sur <https://parisasso.paris.fr/parisassos/> (même pour les organismes n'ayant pas un statut associatif).



Attention : les délais de création de compte pouvant prendre quelques jours, il est important d'anticiper le dépôt de sa candidature.

- Date limite pour le dépôt des candidatures : **5 octobre 2022 à minuit.**
- Comité de sélection, sous la présidence de l'Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation, de l'attractivité, de la prospective Paris 2030 et de la résilience : Courant novembre.
- Annonce des lauréats : Fin novembre / début décembre.
- Nous contacter : DAE-innovation DAE-innovation@paris.fr





ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

Faire de Paris, une ville résiliente : une aide financière pour proposer des solutions innovantes : questions posées / réponses apportées

Une entreprise non créée, incubée à Paris and Co, est-elle éligible ? Nous portons un projet de stationnement vélo à proximité des commerces.

- Il faut que l'entreprise soit créée. Il faut un Kbis.
- Dans le cadre de Paris and Co, il y a d'autres leviers financiers : dès que votre entreprise sera créée, vous serez éligible au Fonds parisien pour l'innovation qui aide des entreprises en amorçage.

Je suis auto-entrepreneur, à Orléans. Je souhaitais monter mon projet à Paris. Il s'agit d'un projet de « mobilité » dans un quartier de Paris.

- L'entreprise doit avoir un siège social ou un établissement secondaire à Paris. Il faut pousser la ville d'Orléans à s'engager sur la résilience.
- Le projet est en soi éligible du point de vue de son contenu. Un projet qui souhaite faire évoluer les pratiques nous intéresse.

Nous sommes une entreprise de l'agriculture urbaine. Nous utilisons des toits pour produire. Nous souhaitons faciliter les relations entre ces espaces de production. Sommes-nous éligibles ?

- Vous êtes financés par d'autres appels à projets de la Ville de Paris. Il faut veiller à ce qu'il n'ait pas de surfinancement public.
- Nous avons exclu les actions de sensibilisation et de formation.
- Il faudrait proposer quelque chose d'innovant dans votre cœur d'activité.

Faire de Paris, une ville résiliente : une aide financière pour proposer des solutions innovantes : questions posées / réponses apportées

Je suis architecte. Je travaille sur des projets de logement collectif. Je suis aussi bénévole dans un centre social dans le 20^{ème} arrondissement de Paris et je monte un projet de récupération de linge de maison avec des ateliers de fabrication d'objets du quotidien.

- Vous n'êtes pas une société. Vous êtes profession libérale. Vous n'êtes pas éligible.

Le centre social qui est une association indépendante pourrait-elle porter le projet ?

- Il faut un modèle économique du projet. Cela me semble prématuré pour déposer un projet. Nous regardons aussi ce qui est réalisé sur l'année en cours ou les années passées.
- Vous pouvez répondre en consortium.